

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON N. B. 14 juillet 1922

A. J. LEBLANC, Administrateur

L'inconsequence de l'Ouest

Canadien

Le parti progressiste est pour le libre échange. C'est une doctrine discutable et de mise en pratique presque impossible. M. Fielding disait l'autre jour à M. Crear, après lui avoir formellement déclaré que pour sa part il n'a jamais favorisé la protection : "Si vous étiez à ma place vous feriez comme moi. Vous y serez peut-être un jour et à ce moment, vous présenterez un budget qui offre quelque protection aux industries existantes qui ne les contraignent pas de fermer leurs portes et de jeter leurs ouvriers sur le pavé." Nous ne citons pas un texte les paroles du ministre, mais telle est la substance. Il est évident, en effet, que personne n'oserait aujourd'hui, qui conserve sa tête sur les épaules, proposer le libre-échange absolu. Il faut tenir compte de la situation acquise, du nombre d'industries qui se sont développées à la faveur de la protection et qui du jour au lendemain se verraient accablées à la banqueroute. La perte du capital qui y est placée serait perdue en comparaison des souffrances éprouvées par les ouvriers, contraints de se trouver un emploi et qui, pour le plus grand nombre, seraient dans l'impossibilité de se réadapter à un nouveau travail, encore moins au travail de la terre qu'à tout autre.

Mais ce qui frappe surtout l'observateur désintéressé et impartial, c'est l'inconscience de l'Ouest, une inconscience qui lui est dictée par un egoïsme sans mesure. Dernier venu dans la confédération, il entend user et abuser de ses droits de benjamin. Il veut être l'enfant gâté de la grande famille nationale. Alors qu'il insiste pour une baisse de tarif, qu'il pousse à la réciprocité avec les Etats-Unis, il réclame sans vergogne des mesures de protection très caractérisées pour l'Ouest. La fameuse entente de la Passe du Nid du Corbeau en est une preuve. Le gouvernement accorde, en 1897, des faveurs spéciales à l'Ouest pour encourager la construction d'un chemin de fer en pays difficile. La guerre survient qui bouleverse la situation économique et met les chemins de fer dans une situation pénible. On suspend l'entente de la Passe du Nid du Corbeau. Aujourd'hui, l'Ouest insiste pour qu'elle entre de nouveau en vigueur, bien que les conséquences de la guerre commandent le contraire. A moins d'une intervention du parlement, elle redeviendrait automatiquement opérante le 7 juillet. Qu'est-ce que signifierait pour l'Ouest cette façon de procéder? L'est perdrait le bénéfice d'une diminution générale du tarif des transports de 24 pour cent, proposée par le Pacifique Canadien, mais l'Ouest gagnerait une réduction de 35 pour cent. Dans l'intérêt national, si les provinces de l'Ouest étaient logiques, ennemies de la protection, elles seraient les premières à consentir un sacrifice de 11 pour cent sur leur tarif de faveur pour avantager tout le pays.

Il en va de même pour la commission des blés qui a pour but de protéger le commerce des blés le commerce des blés au détriment général des autres commerces et du consommateur. Autre mesure de protection que l'Ouest antiprotectionniste réclame sans se soucier de l'illogisme qu'il commet.

Ne peut-on point écrire la même chose des chemins de fer nationaux qui, par l'accumulation annuelle d'un déficit énorme, empêchent les finances du pays de reprendre leur assiette? Une compagnie libre de toute influence gouvernementale établirait le tarif suivant ce qui justifierait la situation, avec l'approbation de la commission des chemins de fer. Une compagnie libre ferait aussi disparaître les tronçons de lignes inutiles, diminueraient le nombre des trains qui voyagent à vide, rétablirait l'ordre dans les finances, réduirait le nombre des fonctionnaires et aurait été fait de diminuer des trois-quarts sinon de réduire à zéro les déficits. Mais l'Ouest tient à cette situation de faveur qui lui permet de jouir d'un service qu'il croit utile et commode pour lui-même mais pour lequel le reste du pays est appelé à payer la très grosse part puisque sa population est de beaucoup la plus nombreuse.

Pour résumer la situation dans une formule : l'Ouest ne veut pas de la protection quand elle favorise l'est; mais il en veut quand elle favorise l'Ouest au détriment de l'est.

Echo des fetes de St-David

L'humble petit village de St. David, Madawaska Maine, fut la scène d'une grande et imposante célébration. La commémoration de la venue des Acadiens au Madawaska, en était le sujet.

Faute d'espace, nous regrettons de ne pouvoir publier au long un magistral article paru dans le Banor Daily News. Des textes traduits nous donnerons une traduction libre. L'auteur recule au premier jour de la naissance des Acadiens, puis dans un style fleuri et poétique, parle de l'odieuse dispersion de 1755, des souffrances endurées par nos héros canadiens.

Cent trente-trois hivers sont passés, depuis qu'une troupe d'exilés errant montèrent la rivière St-Jean et s'arrêtèrent au lieu opposé à St-Basile sur la côte canadienne. Ici à cent cinquante milles de toute civilisation, les Acadiens recommencèrent le travail glorieux d'au trois fois, et revivèrent les jours de Grand-Pré et Fort Royal. Ils accomplirent si fièrement leur tâche que nous ne pouvons nous empêcher de tomber en admiration devant l'oeuvre de la Divine Providence, qui, d'un crime d'un âge antérieur, fait la gloire d'une géné-

ration présente.

"Or ce 3 juillet fut un grand jour pour les Acadiens du Madawaska. De tous coins de la vallée du St-Jean, ils viennent se rendre à St-David afin de commémorer leur venue au Madawaska. Si attachés à leur foi, si respectueux envers leurs prêtres, qu'en l'Académie du Madawaska d'aujourd'hui. L'on reconnaît facilement le docile enfant de l'Eglise que nous présente la mémoire intacte des documents des premiers missionnaires, ou encore plus peut-être l'immortel poème Evangéline de notre bien-aimé poète de la Nouvelle-Angleterre, Longfellow. Car au Madawaska nous reconnaissons bien des Evangélines, très digne de celle de jadis.

Ce jour qui restera incoubliable dans les annales du Madawaska, fut rehaussé par la présence d'un clergé très nombreux du district de la vallée du St-Jean, parmi lequel nous remarquons avec plaisir Mgr. Dugal, V. G. du diocèse de Champlain. Mgr Dugal résidant né de St-Basile, est sur le seuil de ses soixante ans et peut-être qualifié justement de patriarche du Madawaska.

"A 10.30 a. m., une messe solennelle fut célébrée, suivie d'un banquet servi par les généreux paroissiens, dans le sous-bassement de l'église de St-David.

"De nombreux et éloquentes dis-

cours furent prononcés par les membres du clergé. Le sermon de circonstance fut prononcé par l'abbé Jannison. La messe fut célébrée par les abbés Kenly et Dufour, ainsi que par Mgr Dugal. Dans la personne du Rév. Père Dufour, nous trouvons l'unique enfant de la paroisse St-David, qui fut jamais élevée au sacerdoce. L'abbé Dufour fut longtemps curé dans le comté de Kent, puis il joignit les rangs de Sainte-Croix. Il passa quelques années à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, et actuellement dessert la cure de Dorchester, N. B. A trois heures, le Sacrement de confirmation fut administré à un grand nombre d'enfants. Suivie, une procession conduite par Sa Grandeur Mgr. Walsh, évêque de Portland. Le clergé et les laïques fermaient cette glorieuse parade, qui, au son cadencé de la musique, s'avancent lentement sur le rivage où une grande croix fut élevée et bénie par Sa Grandeur, Croix qui perpétuera le souvenir des premiers colons arrivés à St-David en juillet 1785.

Un sermon inspiré du plus pur patriotisme, fut délégué ici par le Rév. Thos Albert, curé au Grand-Sault.

Mgr. Walsh commenta quelque peu l'allocation de l'abbé Albert, se disant très flatté d'avoir élevé ce monument souvenir à l'héroïque petit peuple acadien.

"Debout à l'ombre de cet étendard de souffrances et de triomphe, nous sommes forcés de croire que les vaillants Acadiens n'ont pas été condamnés en vain. Aussi loin que l'on peut percevoir, une prospérité rive surgit l'évidence de la prospérité de la foi de Grand-Pré.

"Dans la distance lointaine l'on voit poindre la florissante ville acadienne de Edmundston. Au centre des vallées Madawaska et Iroquois elle repose paisiblement, surveillant la rencontre des eaux de trois grandes rivières. Sur les fertiles côtes de la St-Jean, de distance en distance, s'élevaient ses fières campagnes, ces fameux jardins du Madawaska, tandis que dans l'Ouest éloigné se tiennent comme des sentinelles, les vertes montagnes protégeant ce peuple pieux.

"Mais par dessus tout, comme autrefois à Grand-Pré, l'on peut entendre maintenant et pour toujours, à Edmundston, à St-Basile, à Grand-Isle, à St-David, et de bien d'autres nombreux temples divins, le son des cloches appelant les humbles ouvriers à la prière. En sentiment de reconnaissance, ils élèvent leurs cœurs vers Dieu, le remercient de ses innombrables faveurs, particulièrement pour la garde de cette foi, qui pendant de longues années de lutte et de privation, fut leur seul soutien, et aujourd'hui leur est un gage d'un trône sur les collines Eternelles."

Après le sermon, M. J. B. Michaud appelle l'assemblée à l'ordre.

M. Stevens remercie alors l'assemblée de lui avoir fait l'honneur de l'être président, et explique le but de l'assemblée. Il félicite les contribuables de s'être rendus en aussi grand nombre, parce que c'est pour faire connaître aux contribuables où et comment on a dépensé leur argent.

M. Leon Bélanger, secrétaire, donne lecture du rapport des opérations de l'année se terminant le 30 juin 1921.

Avant l'adoption de ce rapport, M. W. B. Belyea, un des commissaires demandant la permission de donner lecture de son rapport, celui de la minorité. Cette permission lui est accordée.

Alors commença la discussion sur le compte rendu du secrétaire, M. Max D. Cormier se lève et demande un secrétaire les questions suivantes:

1. Est-ce que le contrat comporte une clause disant que "le contracteur, (quand il s'agit de l'achat des matériaux, ou tout autre chose concernant ce contrat), devait consulter le secrétaire ou l'architecte," et non les commissaires.

2. Si ce même contrat comportait une clause "que le contracteur n'était pas

responsable s'il y avait des déficiences dans les murs".

3. Si copie de ce contrat avait été gardée dans les archives du district.

4. Si c'était le cas que la somme de \$11,000. avait été payée au contracteur avant que le contrat soit signé.

5. Si c'est vrai que les commissaires ne voulaient pas recevoir le public aux assemblées des commissaires.

6. S'il y avait eu des soumissions de demandes pour l'achat de la brique.

7. S'il y avait un inspecteur pour ces travaux.

8. S'il y avait un "Time-keeper."

Aux deux premières questions, le secrétaire répond dans l'affirmative.

A la question no 3, il dit que le contrat avait été envoyé au département de l'Ecole Technique de Fredericton, et qu'ils n'en avait pas gardé de copie.

A la question no 4, il répond dans l'affirmative.

A la question no 5, il répond que s'il a dit que ces assemblées étaient privées, c'est qu'il avait compris que la demande était "Si l'assemblée était une assemblée publique"; c'est pourquoi il a répondu que ce n'était pas une assemblée publique.

A la question no 6, il répond qu'il ne savait pas s'il y avait eu des soumissions de demandes, et demande à M. Dugal de donner des explications.

M. Dugal se lève alors et explique qu'il avait demandé les prix pour la brique "Citadel" et la brique "Laprairie"; il a eu aussi les prix d'une autre compagnie, mais après discussion avec l'architecte, il a été décidé d'acheter la brique "Citadel".

Aux questions 7 et 8 le secrétaire répondit qu'il n'y avait pas d'inspecteur de Timekeeper.

M. Dugal explique alors qu'il était lui-même l'inspecteur, et qu'il avait engagé un homme de confiance pour Timekeeper.

Il explique aussi sa situation dans ce contrat; il dit que sa soumission a été acceptée parce qu'elle était la plus basse, et qu'elle était accompagnée d'un chèque certifié pour le montant de 10 p. c. de la soumission. Se rapportant à la clause du contrat qui ne le rend pas responsable s'il y a des fissures dans les murs, il explique qu'il a tenu à faire insérer cette clause parce qu'il ne voulait pas être tenu responsable après avoir suivi les instructions et avoir employé le matériel spécifié dans les devis.

M. Belyea se lève alors et parle de l'engagement de M. C. Savoie comme Principal pour l'école d'Edmundston; il dit qu'il n'était pas satisfait de la manière que les commissaires avaient agi dans cette affaire, parce que ces marchés avaient été conclus pendant son absence, à St-Jean, et que M. Savoie avait été engagé sans le consulter (M. Belyea) Il dit aussi que quand il a accepté la charge de commissaire, il avait parfaitement compris qu'il acceptait, et qu'il tenait à rendre compte aux contribuables de l'administration du Bureau des Commissaires.

M. Dugal se lève et dit que M. Belyea avait rencontré l'hor. Mr. Magee et lui avait dit d'user de son influence pour empêcher l'octroi du Gouvernement pour le département technique.

M. Belyea répond que cette accusation était fautive; au contraire, il avait rencontré M. Magee pour lui demander de voir à ce que les choses soient faites de manière à protéger l'argent de la Province.

M. M.D. Cormier parle alors du contrat qui avait été donné pour la construction de l'école, et ce contrat, déjà très élastique, ne spécifiait même pas le montant des dépenses, ni le temps limité pour finir cette école. Il dit que nous devons être reconnaissants envers Mr. Belyea d'avoir réussi à faire ajouter une note au bas du contrat limitant les dépenses à \$120,000., et le temps pour finir l'école au 3 Janvier 1923.

L'hon. J.B. Michaud explique ensuite que le rapport des commissaires et celui de minorité n'étaient pas contradictoires et qu'à son avis les deux rapports devaient être entrés au complet dans les minutes de l'assemblée.

NOMINATIONS

M. le Dr. Sormany propose alors que M. Belyea soit nommé commissaire pour l'année courante. Cette motion est secondée par M. Denis Martin.

M. L. A. Dugal propose que M. A. Lawson soit nommé commissaire pour remplacer M. Belyea. Cette motion est secondée par M. J.B. Michaud.

M. Lawson objecte sa nomination demandant pour raison qu'il avait fait sa part dans les affaires du district. Il dit qu'il ne peut pas s'objecter à sa nomination mais demande un propos et un second de retirer leur motion.

L'hon. M. Michaud tout en se retirant comme second explique qu'il désire voir M. Lawson sur le bureau des commissaires à cause de sa grande expérience dans les affaires d'école et ainsi

Suite à la page 6

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL

Capital Paye (AU 30 JUIN 1921) \$5,000,000.00

Actif total, au delà de \$45,600,000.00

111 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île d'Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argent confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis \$1.00 un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoin, gérant local.

Attention!

Sauvez la surface

- Pour vos -

Peinture Vernis Papier à mur, Moulures, Vitres, Peintures Vernis, Sableur Electric à Plancher, Cadres Oval et carré de toute nouveauté. Encadrement, moulures à cadres de toute espèce, bourrage de meuble.

Allez chez

J. W. LANDRY, Peintre

Edmundston, N. B.

A des prix raisonnables

Grand Assortiment d'Appareils Electriques modernes.

Vous êtes cordialement invités à visiter nos accessoires Electriques etc. nos prix sont les plus bas.

Grille pain Electrique \$4.50 à 6.50

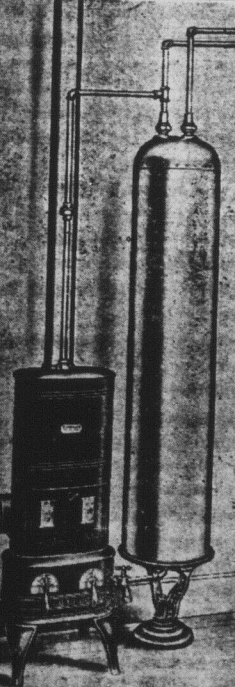
Fer à repasser Electrique \$4.00 et 5.50

Evantails Electriques de \$12.50 et plus.

Poêle de cuisine Electrique, Vibreurs à message Electrique Aussi nous avons un très bel assortiment de glacières nouveaux modèles.

Assortiment complet de poêles à l'huile de deux, trois, et quatre feux.

Boyaux pour arrosage en caoutchouc cordé de première qualité 1/2 pc. 18c. par pied 1/2 pc. 20c. par pied.



Chaudière Automatique McAlary, pour l'eau

Nous avons aussi une très belle ligne d'outils pour menuisier à des prix qui vous étonneront.

Poêle à l'huile automatique McAlary

L. A. DUGAL

EDMUNDSTON, N. B.